

*La Cour
accorde une
Amnistie à
ces Peuples.*

ils étoient prêts de poser les armes, mais qu'ils esperoient qu'ils seroient rétablis & maintenus dans leurs anciens Privileges, pour lesquels ils étoient prêts de sacrifier leurs biens & leurs vies, si on persistoit à vouloir y donner atteinte. Par les Lettres de Bayonne du 29. Octobre on apprend que la Cour de Madrid, ayant fait de serieuses reflexions sur la resolution de ces Peuples, & sur leurs respectueuses Remontrances, a supprimé les nouvelles taxes, les a retablis dans leurs droits, & a accordé une Amnistie generale à tous ceux qui ont eü part à cette prise d'armes, les Troupes qui s'étoient avancées sur la frontiere de ces Provinces s'étant retirées, & étant retournées dans leurs quartiers.

*Ordonnance
contre les éto.
fes de la Chi.
ne.*

II. On a publié dans la Ville capitale de ce Royaume une nouvelle Ordonnance, par laquelle l'entrée & le debit de toutes sortes d'Etoffes de soye fabriquées à la Chine, ont été déffendus, ne laissant aux Marchands qui se trouvent chargés de ces sortes de Marchandises qu'un terme de trois mois pour leur faciliter les moyens de s'en defaire, après lequel tems, elles seront toutes saisies & confisquées.

*Mrs de
Stanhope &
de Nancré
restent à Ma-
drid.*

III. Sur ce que le Marquis de Nancré & le Colonel Stanhope Ministres des Rois de France & de la Grande Bretagne, à Madrid, se dispoient à se retirer, Mr. le Cardinal Alberoni leur a fait entendre qu'il étoit nécessaire qu'ils restassent encore en cette Cour jusqu'à ce que le terme accordé à l'Espagne pour accepter le projet d'accomode-
ment